

# Etape 2 : L'essentiel sur la phase des vœux

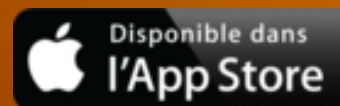
**22 janvier : Inscription et début de la saisie des vœux** avec une adresse mail valide → régulièrement consultée.

**[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)**

**14 mars minuit : Fin de la saisie des vœux.**  
**Attention** vacances du 11 au 24 février.

**11 au 15 mars** : Conseils de classe. Renseignement des Fiches Avenir et Transmission.  
Chaque vœux fait l'objet d'une fiche avenir.

Application Parcoursup : Pour recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure.



# Formuler ses vœux sur [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr)

- > **Jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant et 10 vœux pour des formations sous statut d'apprenti.**
- > Possibilité de **choisir** des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...) et non sélectives (licences, PACES) dans votre académie ou en-dehors.
- > les vœux ne sont **pas classés**, ils doivent donc être souhaités et **motivés** : saisie obligatoire de la motivation sur la plateforme Parcoursup.
- > **Le lycéen décrira en quelques lignes les formations qui ont ses préférences** parmi les formations envisagées.

# Les vœux multiples

➔ Un vœu multiple est composé de plusieurs sous-vœux : chacun d'entre eux correspond à une formation dans un établissement donné.

> Il compte pour un seul vœu parmi les 10 vœux possibles.

> Au total, le lycéen peut formuler :

- de 1 à 10 vœux (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non) ;
- 20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples de BTS, DUT, CPGE, licences et Paces (hors écoles d'ingénieurs et de commerce).
- Pour demander une spécialité de BTS ou de DUT, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir jusqu'à 10 sous-vœux maximum.

# Exemple 1

- ➔ **BTS NDRC Lycée Jules FERRY - St Dié.**
- ➔ **BTS NDRC Lycée St Exupéry - Fameck.**
- ➔ **BTS NDRC Lycée Poincaré – Bar le Duc.**
- ➔ **BTS NDRC Lycée Jean de Pange – Sarreguemines.**
- ➔ **BTS NDRC Lycée L. Bertrand – Briey**
- ➔ **BTS NDRC R. Schumann – Metz.**
- ➔ **BTS NDRC F. Chopin – Nancy.**
- ➔ 1 Vœu et 7 sous-vœux (Maxi 10 pour une même formation).
- ➔ Il reste donc 9 vœux et 13 sous-vœux.

# Exemple 2

- CPGE MPSI au lycée A à Nancy sans internat.
- CPGE MPSI au lycée B à Nancy sans internat.
- CPGE MPSI au lycée C à Paris avec internat.
- CPGE MPSI au lycée C à Paris sans internat.
- CPGE MPSI au lycée D à Rouen avec internat.
- CPGE MPSI au lycée D à Rouen sans internat.
- 1 Voeu et 4 sous-vœux
- Il reste donc 9 vœux et 16 sous-vœux.

# Compléter le dossier pour confirmer ses VŒUX sur [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr)

- ➔ Pour que les vœux saisis **deviennent définitifs** sur Parcoursup, le lycéen devra :
  - > **compléter** son dossier pour chaque vœu : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme.
  - > **confirmer** ses vœux.
  
- ➔ **Date limite de confirmation des vœux : 3 avril.**
  - > **si un vœu n'est pas confirmé après le 3 avril, le vœu est supprimé.**

Rappel : impossible de saisir de nouveaux vœux  
après le 14 mars

# Les propositions des établissements du sup

→ Le lycéen prend connaissance des décisions des établissements pour chaque vœu et reçoit des propositions à partir **du 15 mai**.

> **quand une proposition arrive, une alerte est envoyée :**

- sur son portable par SMS et via l'application Parcoursup préalablement téléchargée.
- dans sa messagerie personnelle intégrée à Parcoursup.

**Les parents et les professeurs principaux sont prévenus.**

> **interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat (17 au 24 juin) puis reprise.**

# Comment lire Les réponses des établissements d'enseignement supérieur

- ➔ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Réponse donnée

**OUI (proposition  
d'admission)**



Réponse du futur étudiant

**accepte ou renonce**

ou

**En attente d'une  
place**



**maintient ou renonce**

ou

**NON**



## ➔ Pour une formation non sélective (licence)

Réponse donnée

**OUI (proposition  
d'admission)**

ou

**OUI-SI (proposition  
d'admission)**

ou

**En attente d'une  
place**

Réponse du futur étudiant

**accepte ou renonce**

**accepte ou renonce**

**maintient ou renonce**

**oui – si** : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir.

# Comment Répondre aux propositions reçues

## ➔ Quelles règles pour accepter ou refuser les propositions ?

Lors de la réception d'une réponse d'un établissement, celle-ci est toujours accompagnée d'un **délai de réponse**.

Entre le 15 et le 19 mai → **5 jours** pour répondre : 18/05 → 22/05.

À partir du 20 mai → **3 jours** : 05/07 → 07/07.

Toujours respecter ce délai car une fois le délai dépassé le lycée **perd automatiquement la proposition d'admission** qui lui a été faite .

Chaque délai de réponse est indiqué sur son dossier Parcoursup, il doit donc faire attention à bien les prendre en compte.

Il doit systématiquement traiter les réponses des établissements que ce soit en acceptant ou en refusant.

# Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si):

- Il doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et renoncer **aux autres propositions d'admission !!!**

Pour ne pas monopoliser les places.

- S'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus.**

- Il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée.

## **Le lycéen ne reçoit que des réponses «en attente» :**

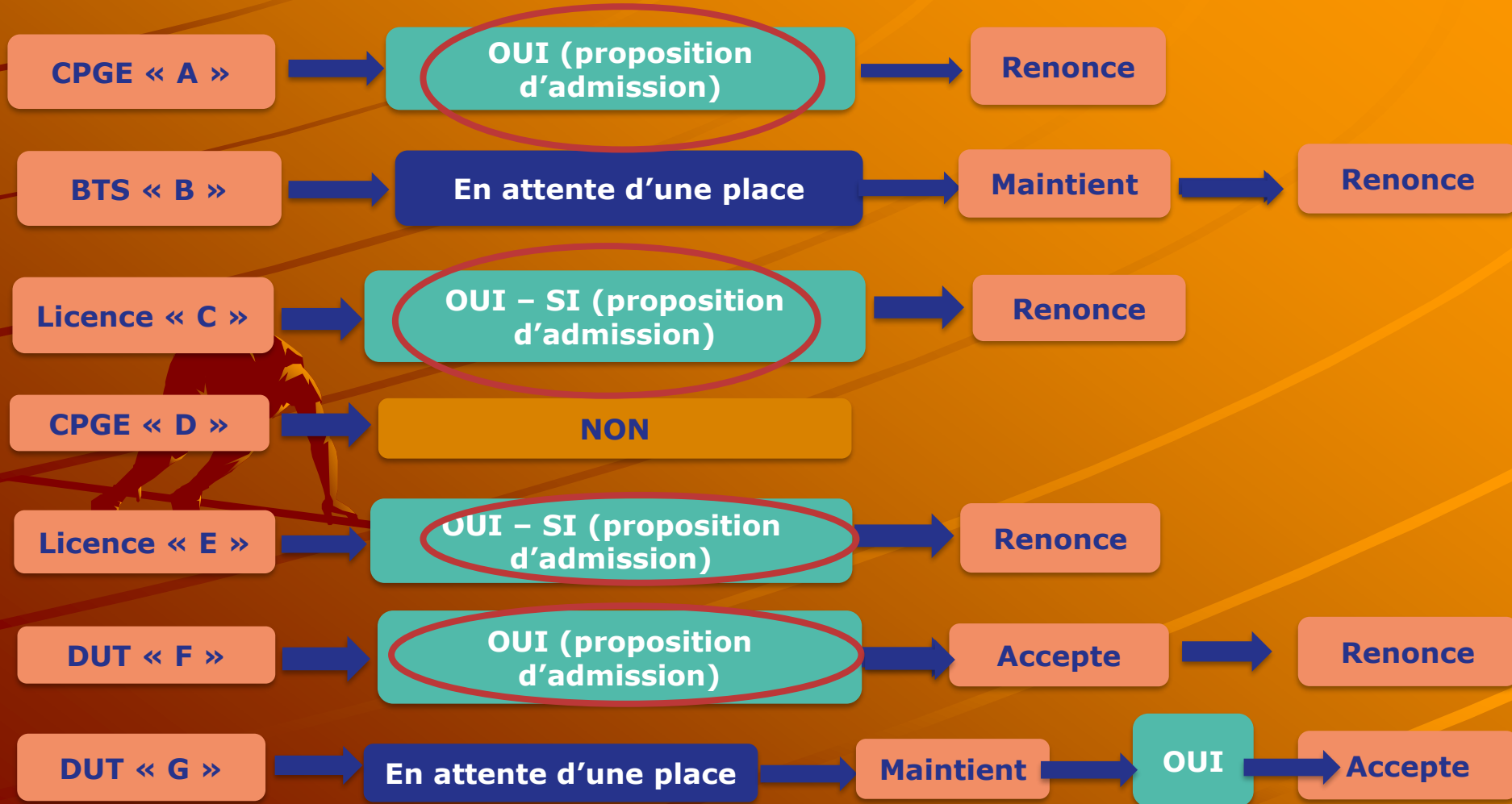
- **des places vont se libérer** au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux.

## **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)**

- Dès le 15 mai, le lycéen peut demander un accompagnement au lycée ou au CIO.
- Du 25 juin au 14 septembre : Phase complémentaire, les lycéens peuvent formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles.
- Après les résultats du bac : les candidats peuvent solliciter l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur.

# Exemple

➔ 7 vœux, tous confirmés. Mi mai connaissance des décisions des établissements



# La Césure

- L'étudiant peut demander une césure, période d'une durée maximale de deux semestres consécutifs pendant laquelle l'étudiant, inscrit dans une formation d'enseignement supérieur, **suspend celle-ci temporairement dans le but d'acquérir une expérience utile pour sa formation** ou pour favoriser son projet personnel ou professionnel.
- La demande de césure **est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup, entre le 22 janvier et le 14 mars**. Une case à cocher est dédiée à cet effet.
- La césure n'est pas accordée de droit.